

Multirisque Habitation

à partir de
16,50€
par mois



offre exclusive



- > Valeur à neuf
- > Pack écologique
- > Protection juridique cyberconsommateur et réputation
- > Garantie Chômage/Accident

- > Garantie **“arme de service”**
- > Garantie **“uniforme, équipement”**
- > **Protection Juridique Privée**
- > **6 mois de garantie offerts**
pour toute souscription avant le 30/09/2017

OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS



MPN

1 rue Rosheim
67300 Schiltigheim
tél : 03.88.19.22.46
03.88.19.22.56

Code n° 4216

assurances@mpn-france.fr

Mutuelle Alsace Lorraine Jura
6 boulevard de l'Europe - BP 3169
68063 MULHOUSE Cedex

www.malj.fr





MPN
 1 rue Rosheim
 67300 Schiltigheim
 tél : 03.88.19.22.46
 03.88.19.22.56
assurances@mpn-france.fr

Code n° 4216

MHPJ 09.16

Fiche de renseignements Habitation

avec Protection Juridique incluse et garantie arme de service, uniforme et équipement

Affaire nouvelle
 Remplacement
 Contrat N°
 Sociétaire N°

Date d'effet demandée Echéance 1^{er} janvier

Paiement de la cotisation par prélèvement automatique
 Mensuel
 Prélèvement le 8 du mois

identité du proposant

NOM, Prénom M. Mme _____
 Profession _____
 Né(e) le N° Tél. fixe N° Tél. portable
 Adresse _____
 Code postal Ville _____ e-mail _____

situation du risque

Adresse _____
 Code postal Ville _____

déclaration de l'assuré

Construction Traditionnelle
 Préfabriquée
 Bâtiment classé monument historique
 Etat d'entretien Normal
 Vétuste
 Aggravation Un risque aggravant (commercial, professionnel ou industriel) occupe-t'il plus du 1/4 du volume du bâtiment ?
 Non
 Oui, lequel _____
 Situation en agglomération
 Hors agglomération
 A quelle distance _____ m
 Distance du poteau d'incendie le plus proche _____ m

- La construction et la couverture des bâtiments assurés sont en matériaux durs tels que définis dans les Dispositions Générales.
- Les bâtiments assurés ne renferment aucun fourrage.

antécédents

	Inc-Expl. Tempête	Vol	Dégâts des Eaux	Bris de Glaces	Resp. Civile
Nombre de sinistres déclarés durant les 2 dernières années ?					
Montant des dommages ?					

Le précédent contrat a-t-il été résilié par l'assureur ? Non
 Oui pour sinistre
 pour non-paiement de prime
 autre cause

Référence des autres contrats à la Mutuelle Alsace Lorraine Jura _____

Nos garanties

Incendie-explosion-foudre • Dommages électriques (**exclus de la Formule SECOURS**) • Evénements climatiques
• Dégâts des eaux • Responsabilité civile vie privée • Bris de glaces • Dégradations des biens • Vol-vandalisme • Secours mutualiste
• Catastrophes technologiques et naturelles • Séjour-voyage

description du risque - garanties demandées

Appartement Maison

Vous êtes : Locataire Copropriétaire Propriétaire

Calcul du nombre de pièces :

Est considérée comme une pièce, celle d'une superficie supérieure à 9 m² et de moins de 30 m² (ne sont pas décomptés les entrées, cuisines, salles d'eau, WC, caves, chaufferies, buanderies, greniers non aménagés, garages et de façon générale toutes dépendances). Toute pièce de plus de 30 m² est comptée pour autant de pièces que de tranches de 30 m².

Nombre de pièces + véranda (décomptée comme pièce principale) =

Capital mobilier à garantir :

15.000 € 45.000 € 75.000 €

Franchise :

sans ou 75 € ou 150 €

dispositions particulières

* Droit d'adhésion malj : + 7 € (montant non dû si vous êtes déjà sociétaire)

La fiche de renseignement devra être soumise à la Mutuelle Alsace Lorraine Jura, société d'assurance à cotisations variables régie par le code des assurances, sise au 6 boulevard de l'Europe, BP 3169, 68063 MULHOUSE cedex, du Groupe des Assurances Mutuelles de l'Est. Le proposant certifie sincères la description et les déclarations qui précèdent. Toute réticence, omission, déclaration inexacte ou intentionnellement fautive est soumise, selon le cas, aux sanctions prévues aux articles L 113-8 et L 113-9 du Code des Assurances. Conformément à l'article L 112-9 - 1 du Code des Assurances, toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande et qui signe dans ce cadre une proposition d'assurance ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités. Dans ce cas, vous devez adresser votre demande à la Mutuelle Alsace Lorraine Jura selon modèle de lettre qui suit : Je soussigné... (nom, prénom) demeurant... (adresse du souscripteur) déclare renoncer au contrat d'assurance n°... (inscrire le numéro) que j'ai souscrit le... (date). Date... Signature du Souscripteur.

A _____, le _____

Signature du Proposant

DEMANDE DE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

(A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Prélèvement récurrent

Joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

Nom, prénom
Adresse
Tél. : _____ Mail
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)
Code international d'identification de votre banque BIC (Bank Identifier Code)
Référence Unique du Mandat - RUM (à remplir par le créancier)

NOM ET VILLE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
Mutuelle Alsace Lorraine Jura 6 boulevard de l'Europe - B.P. 3169 - 68063 MULHOUSE Cedex
Identifiants créanciers SEPA (ICS) F R 6 9 Z Z Z 4 1 4 8 9 8

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Mutuelle Alsace Lorraine Jura à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Mutuelle Alsace Lorraine Jura.

Les parties conviennent d'un commun accord que la Mutuelle Alsace Lorraine Jura vous informera de la mise en place des prélèvements au minimum dans un délai de 2 jours avant la date du premier prélèvement effectué.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Point contact pour votre mandat de prélèvement SEPA :

- Information, modification ou révocation du mandat : votre interlocuteur habituel.

- Réclamation relative à un prélèvement effectué : 03 89 35 49 49 ou sepamalj@malj.fr

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données vous concernant que vous pouvez exercer sur simple demande.

DATE
SIGNATURE